

Département
Du Haut-Rhin

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Arrondissement
MULHOUSE

COMMUNE DE DIETWILLER

Séance du jeudi 18 janvier 2024 à 20h

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Dietwiller,

Sous la présidence du Maire, Christian FRANTZ

Etaient présents : Pierrette KEMPF, Raymonde SEILER, Richard LIEBY, adjoints
Claude SCHULLER, André BECK, Dominique RISTORCELLI, Emmanuelle BONDUELLE,
Elodie DEMARE, Charles KREMPPER, Elodie GERUM, Guillaume POIMBOEUF conseillers
municipaux

Absents excusés avec procuration :
Michel BOBIN, procuration à Christian FRANTZ
Alain MORILLON, procuration à Richard LIEBY

Absents excusés sans procuration : Eléonore JEAN DIT PANNEL

En présence de Annie DEVEY (secrétariat)

Quorum : 8 – présents 12

Secrétaire de séance : Pierrette KEMPF

Convocation du 11/01/2024

7. Réhabilitation du Vieux Moulin – approbation du plan de financement

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 2 mars 2023, la commune a approuvé la mise à disposition du Vieux Moulin au Syndicat de communes de l'Île Napoléon (SCIN) afin de procéder à sa réhabilitation.

Le coût de cette opération est estimé à 1 548 249,65 € HT au stade avant-projet sommaire (APS).

Plusieurs partenaires sont susceptibles d'apporter leur soutien financier :

- l'Europe au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) ;
- l'Etat dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- la région Grand Est au titre du dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité ;
- la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) dans le cadre du fonds communal et du plan patrimoine emblématique d'Alsace ;
- m2A au titre du fonds climat.

Tenant compte des aides potentiellement mobilisables, le plan de financement prévisionnel se détaillerait comme suit :

Dépenses € HT		Recettes prévisionnelles €	
Nature	Montants	Financier - subventions	Montant
Travaux	1 340 733,33 €	FEADER - sollicité - 20 %	309 649,93 €
Maîtrise d'Œuvre	152 579,05 €	Etat – DETR - sollicité	600 000,00 €
Etudes complémentaire – frais annexes	54 937,27 €	Conseil régional - sollicité	70 000,00 €
		CeA - fonds communal - sollicité	25 000,00 €
		CeA - plan patrimoine - sollicité	50 000,00 €
		M2a - fonds climat	45 000,00 €
		Fonds propres	448 599,72 €
Total	1 548 249,65 €	Total	1 548 249,65 €

Concernant le calendrier de l'opération :

La maîtrise d'œuvre a été attribuée le 1^{er} mars 2023 à l'équipe constituée par le cabinet Push Architecture.

Depuis lors, et vu l'ancienneté du bâtiment, des études de sol complémentaires ont été menées.

Un avant-projet définitif (APD) devrait être voté au 1^{er} semestre 2024. Quant au démarrage des travaux, il est envisagé pour la fin 2024 pour une durée d'au moins 9 mois.

Compte tenu de ce qui précède, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (12 voix pour, 2 abstentions), décide :

- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus détaillé ;
- d'autoriser M. le Maire à solliciter :
 - une subvention de l'Etat au titre de la DETR et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;
 - tout financement complémentaire permettant de réduire le reste à charge.

Signatures : Le Maire Christian FRANTZ, La secrétaire Pierrette KEMPF



Certifié exécutoire – Le Maire – Christian FRANTZ
transmis à la sous-préfecture le 23/01/2024 - affiché le 23/01/2024